



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des sports

**DIRECTION REGIONALE ET DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA COHESION SOCIALE DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

Pôle « Certifications, Formations, Professions » (CFP)

Unité « certification et formation aux professions du sport et de l'animation »

A l'attention de Muriel MASSON

9 rue René VIVIANI - CS 86 227 - 44 262 NANTES CEDEX 2

Secrétariat Madame Sylvie MICHEL - ☎ 02 40 12 87 86

**Demande de délivrance du diplôme d'Etat
de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS),
spécialité « perfectionnement sportif »,
mention « **ACTIVITES DE PLONGEE SUBAQUATIQUE** »**

Je soussigné (e) (NOM):..... **Prénom(s) :**

Nom de famille : **Nom d'usage** **Sexe :**

Date de naissance : **Lieu de naissance :**

Adresse :

.....

Code postal : **Ville :**

☎ : **☎ :**

E-mail :

Nationalité :

sollicite de la part du directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique, la **délivrance du DEJEPS, spécialité « perfectionnement sportif », mention « Activités de plongée subaquatique »** au titre de l'article 8 de l'arrêté du 15 juin 2017¹.

Fait à :

le :

(Signature du candidat)

PIECES A FOURNIR

- ☐ La présente demande ;
- ☐ Une photocopie recto-verso de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport en cours de validité ;
- ☐ Une photocopie de votre BEES du 1^{er} degré option PLONGEE SUBAQUATIQUE ;
- ☐ Justifier de l'aptitude de plongeur nitrox confirmé (PN-C) au sens de l'annexe III-17 a du code du sport ci-dessous référencé.

Si votre dossier répond aux attentes de l'arrêté, mes services vous adresseront votre diplôme à votre domicile (adresse figurante sur ce dossier) sous pli recommandé avec accusé de réception.

📩 Tournez SVP

¹ A. 15/06/2017 - Article 8 : « ...Le titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif du 1^{er} degré option plongée subaquatique et de l'aptitude de plongeur nitrox confirmé (PN-C) au sens de l'annexe III-17 a du code du sport obtient de droit le diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif », mention « activités de plongée subaquatique ».... »



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des sports

**DIRECTION REGIONALE ET DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA COHESION SOCIALE DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

Pôle « Certifications, Formations, Professions » (CFP)

Unité « certification et formation aux professions du sport et de l'animation »

A l'attention de Muriel MASSON

9 rue René VIVIANI - CS 86 227 - 44 262 NANTES CEDEX 2

Secrétariat Madame Sylvie MICHEL - ☎ 02 40 12 87 86

Annexe III-17 a (art. A322-91)

Modifié par Arrêté du 6 avril 2012 - art. 10

Aptitudes des pratiquants à utiliser du nitrox

APTITUDES À PLONGER au nitrox	LE PRATIQUEUR DOIT JUSTIFIER DES APTITUDES SUIVANTES auprès du directeur de plongée
PN Aptitudes à évoluer en palanquée au nitrox dont la teneur en oxygène n'excède pas 40 %	Pour évoluer en palanquée encadrée ou autonome : maîtrise des aptitudes à l'air correspondant à l'espace d'évolution concerné Maîtrise de la gestion et l'utilisation de son matériel nitrox, de l'analyse du mélange dont la teneur en oxygène n'excède pas 40 % et du renseignement de la fiche d'identification de la bouteille Maîtrise du maintien de son équilibre et de la gestion de son profil par rapport à la profondeur plancher de son mélange Maîtrise des moyens de décompression (table ou ordinateur nitrox) Connaissance des risques hyperoxiques liés à l'utilisation du nitrox.
PN-C (plongeur au nitrox confirmé) Aptitudes à évoluer en palanquée au nitrox et à effectuer la décompression à l'oxygène pur	Pour évoluer en palanquée encadrée ou autonome : maîtrise des aptitudes à l'air correspondant à l'espace d'évolution concerné Maîtrise des aptitudes PN Maîtrise de l'utilisation et du choix du matériel avec plusieurs mélanges au nitrox au fond et en décompression et à l'utilisation de l'oxygène pur Maîtrise de l'équilibre et de la stabilisation à la profondeur des paliers lors des changements de mélanges Connaissance des principes de la fabrication des mélanges Pour évoluer en palanquée encadrée : maîtrise des aptitudes PE-40 ou PE-60 selon l'espace d'évolution concerné. Pour évoluer en palanquée autonome : maîtrise des aptitudes PA-40 ou PA-60 selon l'espace d'évolution concerné. Maîtrise des aptitudes PN-20. Maîtrise de l'utilisation et du choix du matériel avec plusieurs mélanges au nitrox au fond et en décompression et à l'utilisation de l'oxygène pur Maîtrise de l'équilibre et de la stabilisation à la profondeur des paliers lors des changements de mélanges. Connaissances des principes de la fabrication des mélanges.